

SESSION DU 14 MARS 2016**RAPPORT N° EDU 18**

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 25/03/2016

Réception par le préfet : 25/03/2016

Publication : 25/03/2016

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

■ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET EDUCATION**■ **SERVICE COLLEGES****9241**

4 - Mission Education

46 - Collèges et vie scolaire

Le département intervient dans un nombre important de domaines en lien avec l'éducation, dans et hors temps scolaire.

Les compétences légales qui lui sont dévolues par les lois du 7 janvier 1983 et celle du 13 août 2004, ainsi que les projets qu'il mène dans le cadre de la clause de compétence générale, lui confèrent un rôle d'appui majeur en particulier aux collèges et, plus largement, en faveur des jeunes en âge scolaire.

Dans la continuité des différents programmes en faveur de l'éducation votée par notre Assemblée, le *plan collèges nouvelles générations*, adopté lors de la session de juin 2012, traduit l'ambition qu'a le Conseil départemental de garantir à chaque meurthe-et-mosellan, où qu'il vive, quelles que soient les ressources de sa famille, fille ou garçon, handicapé ou valide, les mêmes possibilités de choix pour ses études.

C'est ainsi que le plan *collèges nouvelles générations* pour lequel le Conseil départemental investit un total de 300 M€, favorisera dans chaque collège :

- une plus grande mixité sociale, scolaire et géographique,
- des conditions d'études et de travail adaptées aux enjeux pédagogiques et aux technologies actuelles,
- l'ambition d'une accessibilité pour tous, à proximité raisonnable du domicile, assumée par des transports gratuits,
- un patrimoine respectueux de l'environnement,
- un service public innovant, évolutif, ouvert sur et acteur de son territoire.

Il permet également de répondre, grâce à un programme de travaux d'aménagement, de restructuration et de construction à la problématique d'un patrimoine immobilier vieillissant et pour partie devenu inadapté à sa mission.

La délibération de juin 2012 prévoit qu'un point d'étape du plan *collèges nouvelles générations* soit effectué tous les ans, lors de la session consacrée au vote du budget.

Aussi, un rapport spécifique est-il soumis à l'assemblée départementale. Il permet de réactualiser le plan *collèges nouvelles générations* à partir des études d'évolution démographiques des collégiens en Meurthe-et-Moselle, réalisées conjointement entre le service Collèges du conseil départemental et l'INSEE. Il fait un point sur :

1. l'état d'avancement de la programmation du PCNG,
2. la programmation des travaux de sectorisation,
3. les modifications de la carte des collèges et de sectorisation pour 2016, le cas échéant,
4. la mise en œuvre des différents référentiels PCNG.

Il complète la présente proposition budgétaire pour 2016, fortement marquée par le plan *collèges nouvelles générations*.

Plus largement, et bien au delà du plan *collèges nouvelles générations*, l'année 2016 sera marquée :

- par la généralisation de l'approvisionnement local de la restauration des collèges publics du département avec pour objectif d'atteindre au moins 20% de la commande en fin de mandat ;
- par la refonte des modalités d'hébergement dans les collèges publics du département afin de proposer des places d'internat de la réussite pour tous à des collégiens, et de mettre en place, dans certains collèges ciblés, des petits déjeuners. Ces deux actions s'inscrivant dans le plan de lutte contre la pauvreté des enfants, et permettront également de réaffirmer une ambition de réussite scolaire pour tous les jeunes meurthe-et-mosellans ;
- par le développement de la mixité sociale des collèges au moyen de la sectorisation, sur trois secteurs de Nancy permettant à des élèves de quartiers différents d'être scolarisés ensemble ;
- et enfin, par l'inscription progressive de la devise et des couleurs républicaines aux frontons de tous les établissements départementaux, les collèges étant par essence même des espaces d'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République.

PROGRAMME 341 - DEVELOPPEMENT DU PATRIMOINE SCOLAIRE

L'année 2016 va marquer une étape importante dans le déroulement du Plan Collèges Nouvelles Génération adopté en 2012. En effet, à partir de 2016 un nombre croissant d'opérations entrera dans une phase de chantier, ce qui nécessitera des inscriptions budgétaires adaptées.

La volonté affichée dès 2012 par le département de Meurthe-et-Moselle d'atteindre pour ce programme de reconstruction et restructuration des objectifs de performance énergétique des bâtiments très élevés a été confirmée et renforcée. Suivant les objectifs de l'accord universels pour le climat de Paris, une enveloppe budgétaire complémentaire de 20 M€ a été adoptée, afin de permettre la réalisation de collèges à énergie positive et permettre pour l'ensemble des projets d'être encore plus performants, notamment les restructurations.

La nécessaire prise en compte des besoins en matière de travaux d'entretien maintenance des collèges non concernés par le Plan Collège Nouvelle Génération, de renouvellement en équipements mobiliers et en équipements informatiques, ainsi que les participations départementales aux travaux réalisés par la Région ACAL dans les 6 cités scolaires pour les années 2019 à 2024 conduisent enfin à prévoir pour ces exercices une enveloppe budgétaire globale de 10M€

Par ailleurs, l'aboutissement des réflexions engagées autour de la sectorisation de certains territoires du département, notamment sur le sud lunévillois, vont conduire à l'adoption de nouveaux projets, dont celui de restructuration à neuf du collège René Gaillard de Bénaménil.

L'année 2015 a été marquée, suite à la désignation des équipes lauréates en 2014, à l'exécution des études de maîtrise d'œuvre pour les opérations relatives aux collèges de Longlaville, Vandoeuvre Haut-de-Penoy, Villers-lès-Nancy ainsi que Nancy Jean Lamour.

Par ailleurs, consécutivement à la désignation de l'équipe lauréate du concours pour la restructuration à neuf du collège de la vallée de l'Orne à Homécourt, les études nécessaires ont pu être initiées au cours de l'année 2015.

La première phase de l'opération de restructuration à neuf du collège Louis Marin de Custines a pu être livrée pour la rentrée de septembre 2015 (bâtiment demi-pension et salles de technologie) et la seconde phase de reconstruction d'un nouvel externat engagée dès juillet 2015.

Les chantiers de reconstruction du collège Jean Lamour à Nancy, ainsi que le chantier de démolition partielle et de désamiantage du collège de Vandoeuvre Haut-de-Penoy ont par ailleurs pu être engagés fin 2015.

Concernant l'opération de restructuration à neuf du collège Haut-de-Penoy, il convient de noter le transfert provisoire de l'ensemble de l'établissement vers le collège Monplaisir durant l'été 2015. Différents aménagements ont été réalisés au collège Monplaisir afin d'accueillir les élèves et le personnel dans de bonnes conditions. A l'issue du chantier de restructuration du collège Haut-de-Penoy, l'établissement réintégrera les locaux neufs et le site Monplaisir sera alors définitivement fermé.

Suite aux appels d'offres de travaux, le chantier de restructuration à neuf du collège G. Chepfer de Villers-Lès-Nancy ainsi que le chantier de démolition partielle et de désamiantage du collège de la vallée de l'Orne seront engagés au cours du 1^{er} trimestre de 2016.

La poursuite de ces différentes opérations, ainsi que l'engagement de nouvelles opérations inscrites au programme conduisent à l'inscription de 21 934 000 € de crédits pour l'exercice 2016, afin de permettre :

- la poursuite du chantier de restructuration à neuf du collège de Custines,
- la poursuite du chantier de reconstruction du collège Jean Lamour de Nancy,
- l'engagement des chantiers relatifs aux opérations de restructuration à neuf, des collèges de Vandoeuvre Haut-de-Penoy, de Villers-lès-Nancy puis de Longlaville,
- la réalisation des travaux de démolition et de désamiantage du collège de la vallée de l'Orne, la finalisation des études de maîtrise d'œuvre et l'appel d'offres de travaux.

Cette enveloppe intègre des crédits inscrits en section de fonctionnement à hauteur de 46 830 € pour financer les dépenses de déménagement de mobiliers nécessaires dans les chantiers en site occupé. Cette enveloppe intègre par ailleurs des crédits nécessaires à l'exécution de travaux de réparation sur divers collèges dans le cadre de sinistres à hauteur de 300 000 €

PROGRAMME 342 - ENTRETIEN MAINTENANCE DES COLLEGES :

Les opérations d'entretien maintenance, portant notamment sur des améliorations fonctionnelles, de la conformité technique (sécurité incendie, électricité, réseau...) ainsi que sur des grosses réparations pour les collèges ne devant pas faire l'objet d'opérations de restructurations lourdes ou reconstructions mais inscrites au Plan Collèges Nouvelles Générations nécessite l'inscription de 2 000 000 € au titre de l'exercice 2016.

ÿ Au titre des travaux urgents

Afin de réaliser les interventions de réparation et divers travaux non programmés il convient, comme chaque année d'inscrire des crédits pour faire face aux urgences.

Pour l'exercice 2016, je vous propose d'inscrire une enveloppe de 200 000 € en section d'investissement, et 400 000 € en section de fonctionnement.

ÿ Au titre des diverses charges courantes

Il est nécessaire de prévoir l'inscription d'une enveloppe de crédit à hauteur de 10 000 € en section de fonctionnement, en vue de financer des prestations de services liées au programme d'entretien maintenance des collèges.

Il vous est en conséquence proposé pour ce programme l'inscription de 2 200 000 € en section d'investissement, et 410 000 € en section de fonctionnement soit un total de 2 610 000 €

PROGRAMME 343 – DOTATIONS POUR TRAVAUX URGENTS ET GESTION DE SINISTRE

ÿ Au titre des travaux urgents et gestion des sinistres

Le département de Meurthe-et-Moselle est amené à confier aux différents collèges publics la gestion directe de petits travaux urgents et de travaux de réparation rendus nécessaires suite à un sinistre (dégradation volontaire, accident....).

En contrepartie, le département accorde aux établissements concernés une dotation de fonctionnement correspondant aux dépenses engagées.

Je vous propose au titre de l'exercice 2016 d'inscrire une enveloppe de 100 000 € au titre des dotations pour sinistres, et d'une enveloppe de 120 000 € au titre des dotations pour travaux urgents.

ÿ Au titre du programme d'aide à l'investissement des collèges privés

Le département accorde chaque année des subventions aux collèges privés pour leur permettre d'assurer une partie de leurs travaux de sécurité, de grosses réparations et d'aménagement pédagogique.

Ce programme d'aide à l'investissement, qui répond aux dispositions de la loi Falloux (aide départementale fixée à hauteur maximum de 10% du montant des dépenses annuelles de fonctionnement des établissements) est inscrit à hauteur de 190 000 € pour l'exercice 2016.

ÿ Au titre des opérations liées au plan *collèges nouvelles générations*

Je vous propose d'inscrire des crédits de paiement d'un montant de 75 000 € en fonctionnement et 2 357 000 € en investissement pour couvrir les dépenses susceptibles d'être appelées par la Région en 2016 et qui concernent les opérations réalisées dans les cités scolaires, à savoir :

- divers travaux d'entretien et de maintenance dans les cités scolaires de Briey, Nancy Georges de la Tour, Nancy Chopin, Pont-à-Mousson et Vandoeuvre,
- l'extension et la restructuration de la cité scolaire Jacques Marquette à Pont-à-Mousson.

PROGRAMME 344 - MOYENS DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT DES COLLEGES

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses et recettes correspondant à la mise en œuvre des compétences obligatoires en matière de fonctionnement des établissements. Au travers de ce programme, il s'agit d'apporter :

- la dotation unique de fonctionnement aux collèges publics qui est déterminée à partir de deux enveloppes. L'enveloppe « fonctionnement général » qui couvre notamment les dépenses de viabilisation des bâtiments, d'entretien, et intègre une enveloppe pour les dépenses liées à la vie de l'élève. L'enveloppe « restauration » qui concerne l'équilibre budgétaire du service de restauration,
- les conventions de restauration scolaire qui concernent les collèges dont les repas sont produits par un SIS ou un lycée,
- les crédits de fonctionnement pour financer des prestations relatives à la restauration scolaire (prestations LVAD, accompagnement formation nutrition et équilibre alimentaire),
- les dotations d'équipement : suite à l'enquête annuelle effectuée auprès des établissements, une dotation est attribuée pour le renouvellement et l'achat de mobiliers et d'équipements pour les salles d'enseignement et les salles spécialisées (CDI, techno, salles artistiques...), d'équipement pour le service de restauration et les personnels ATTEE. Cette dotation concerne également les équipements spécifiques pour les structures pédagogiques particulières (ULIS, SEGPA...),
- les dotations attribuées aux collèges pour l'utilisation des installations sportives,
- les crédits de fonctionnement pour les EMAT (équipes mobiles d'adjoints techniques),
- pour les collèges privés, les dotations de fonctionnement et le forfait « externat » pour les ATTEE (agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement).
- Les frais de fonctionnement liés à l'installation des enseignants référents au sein des collèges.

1 - Dépenses

344.1 - La dotation unique des collèges publics

Elle correspond au montant global des dotations de fonctionnement attribuées aux 69 collèges publics du département dont 6 sont intégrés dans une cité scolaire.

Je vous propose donc d'inscrire des crédits à hauteur de 12 410 000 €(article 65511).

De plus, 10 000 € de crédits de prestations sont prévus pour financer l'organisation des temps de concertations dans le cadre du plan *collèges nouvelles générations*, ainsi que les livrets « Collèges – mode d'emploi » distribués en début d'année scolaire aux collégiens.

344.2 - Dotations pour l'utilisation des équipements sportifs

Le département apporte une participation financière aux collèges qui utilisent des installations sportives extérieures à titre onéreux, dans le cadre de l'éducation physique et sportive scolaire.

Je vous rappelle que depuis l'exercice 2013 et conformément aux dispositions législatives, les collèges privés ont accès à la participation départementale pour l'utilisation des équipements sportifs.

A cet effet, je vous propose donc d'inscrire une enveloppe de 810 000 €(article 65511).

344.3 - Dotations de fonctionnement aux collèges privés

Pour le calcul de la dotation des collèges privés, l'assemblée départementale, lors de la session du 21 septembre 2015, a décidé, conformément à ce que prévoit la loi, de reprendre la référence suivante : « coût moyen d'un élève de l'enseignement public majoré des charges diverses appliquées aux établissements d'enseignement privé, représentant une majoration de 5% ».

Pour 2016, le coût moyen d'un élève de l'enseignement privé a été fixé à 256 €

L'enveloppe globale proposée s'élève donc à 1 390 000 €(article 65512).

344.4 - Forfait externat des établissements d'enseignement privé

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la part personnel liée au forfait d'externat des établissements d'enseignement privé est supportée par les départements.

La dotation versée par le Département au titre de la rémunération des personnels de service (accueil, maintenance et entretien) est calculée sur la base de la rémunération brute des personnels agents techniques des établissements publics d'enseignement (agents titulaires et stagiaires placés sur des postes ouverts au budget de la collectivité).

Ces éléments figurent au compte administratif du Département, toutefois seul l'effectif affecté par le Département à l'externat est éligible à ce forfait, soit 55 % de cet effectif.

L'enveloppe prévue à cet effet pour 2016 est de 1 770 000 €(article 65881).

344.5 - Conventions de restauration scolaire

Le service de demi-pension du collège de Thiaucourt est géré par le syndicat intercommunal scolaire de Thiaucourt.

Par ailleurs, 12 collèges du département sont servis ou accueillis par les services de restauration des lycées.

Afin de définir les engagements financiers des différents partenaires, des conventions de restauration sont mises en place. Elles déterminent les modes de calcul et les financements apportés par le département en intégrant la nouvelle tarification dont le principe a été adopté par le Conseil départemental lors de sa séance du 27 septembre 2010.

Les tarifs actuels de la restauration ont été votés lors de la session du 21 septembre 2015.

Afin d'apporter les financements aux établissements au cours de l'année 2016, je vous propose d'inscrire un crédit de 283 000 €(article 65881).

Je vous propose également d'inscrire un montant de 47 500 €qui permettra de payer des prestations commandées par le Conseil départemental pour le service de restauration (analyses du LVAD, prestation nutrition).

Ainsi le montant global pour l'opération correspondant aux conventions de restauration scolaire est proposé à hauteur de 330 500 €

344.6 –.Approvisionnement local (filières bio et conventionnelle) dans la restauration des collèges

Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a décidé de mettre en place un **programme d'actions visant à développer les approvisionnements locaux** dans la restauration collective et notamment dans les collèges départementaux. A ce titre, il va développer le dispositif dénommé « paniers collèges » avec les Fermiers Lorrains et Paysan Bio Lorrain et va consacrer une enveloppe budgétaire d'un montant de 215 000 € global pour encourager les collèges à acheter des produits locaux.

344.7 – Dépenses de fonctionnement et d'investissement pour les EMAT

Depuis 2010, deux équipes mobiles d'adjoints techniques ont été mises en place pour assurer des travaux d'entretien dans les collèges du département : l'une sur le territoire de Nancy et Couronne, l'autre sur les territoires de Longwy et Briey. Elles pourront être amenées à couvrir l'ensemble des territoires. Ces travaux sont programmés avec les établissements chaque année et permettent d'intervenir de manière réactive en complément des adjoints techniques rattachés à chacun des établissements.

Pour l'achat des fournitures et matériels nécessaires aux interventions, je vous propose d'inscrire 20 000 € de dépenses de fonctionnement et 60 000 € d'investissement.

344.8 – Plan collèges nouvelles générations - Renouvellement d'équipement mobilier

Chaque année le département attribue aux établissements une dotation pour :

- le renouvellement et l'achat de mobilier des salles d'enseignement et des différents locaux du collège (direction, vie scolaire, CDI, pôle médico-social...). Ces dotations permettent de maintenir et d'améliorer les conditions d'accueil des collégiens dans les salles d'enseignement et dans les différents espaces de vie du collège et de prendre en compte les évolutions d'ordre pédagogique,
- le renouvellement ou l'achat de mobilier et d'équipements spécifiques pour les cuisines et la restauration, en vue notamment de poursuivre le respect des conditions d'hygiène et de sécurité,
- le renouvellement ou l'achat de mobilier et d'équipements spécifiques pour les SEGPA,
- l'achat de mobilier et d'équipements spécifiques pour les enseignants référents et les élèves handicapés scolarisés dans les établissements du département,
- l'équipement des agents ATTEE dans les collèges.

Le montant des dotations d'équipement sera établi par collège après analyse des besoins et fera l'objet d'un rapport proposé en commission permanente.

Je vous propose d'inscrire pour ces dotations un montant total de 700 000 €

344.9 – Accueil des enseignants référents au sein des collèges

Les enseignants référents sont les coordonnateurs auprès des familles, de la MDPH, des établissements scolaires et des professionnels pour l'accueil et le suivi des élèves handicapés.

Tous les enseignants référents sont ou vont être installés en collèges. Pour chacun d'eux, les frais de fonctionnement et de déplacement sont, depuis le 1^{er} janvier 2014, gérés par le collège qui les accueille.

Une subvention d'un montant moyen de 1 600 € par an est versée à l'établissement, en accord avec les services de l'Education Nationale, permettant de gérer au plus près du terrain le paiement de leur frais de déplacement et de fournitures diverses.

A cet effet, je vous propose d'inscrire au budget un crédit de 40 000 €(article 65511).

2 – Recettes

344.10 - Dotations d'équilibre pour le service de restauration des collèges

Le département a la charge depuis le 1^{er} janvier 2007 de recouvrer auprès des E.P.L.E. la contribution financière des familles pour le service de restauration.

Dans le contexte de la réforme sur la tarification, il est demandé aux collèges de reverser au département une contribution financière correspondant aux coûts de personnel. Le montant par collège a été défini suite à une analyse financière des coûts de personnel au niveau de chaque établissement.

Le montant global de la recette s'élève pour 2016 à 6 917 228 €

PROGRAMME 345 - LE PLAN COLLEGES AU FUTUR

L'assemblée départementale a adopté, lors de la session du 10 décembre 2007, le plan d'action « Collèges au futur » autour de quatre axes principaux :

- des matériels renouvelés, plus performants et plus adaptés,
- un dispositif de maintenance et d'assistance organisé dans une logique de mutualisation des ressources et des interventions du rectorat,
- l'acquisition, le déploiement et le conseil à la mise en place des applicatifs favorisant les nouveaux usages dans les collèges,
- faire des collèges des lieux qui favorisent l'accès aux TIC des publics les plus larges.

La mise en place de ce plan a débuté fin 2007. Ce plan est intégré, à ce jour, au plan *collèges nouvelles générations* et en constitue le volet TICE (technologies de l'information et de la communication par l'éducation).

Le plan numérique départemental pour les collèges intègre **l'acquisition de matériels mobiles** ainsi que **les logiciels et infrastructures Wifi** adaptés à ces nouveaux équipements. L'expérimentation initiée dans les 3 collèges préfigureurs servira à tester, évaluer et dupliquer les solutions techniques les plus pertinentes.

En 2016, les subventions du ministère de l'éducation nationale pour cette expérimentation seront de 83 790 € (reliquats de 2015) et de 70 300 € (subvention 2016)

345.1 Plan collèges nouvelles générations – Equipement matériel informatique

Il vous est proposé d'inscrire:

A la section d'investissement:

- 420 000 € pour la poursuite du renouvellement, l'introduction d'outils nomades, la refonte de l'infrastructure Serveurs des collèges dans le cadre des travaux sur la maintenance, l'installation d'infrastructures Wifi
- 250 000 € pour l'acquisition de nouvelles licences Educ-Horus, l'acquisition du logiciel de gestion de flotte des tablettes mobiles.

A la section de fonctionnement :

- 35 000 € de subvention à la Région pour l'Espace Numérique de Travail
- 95 000 € pour la maintenance des TBI et du réseau Wifi,
- 132 000 € pour la maintenance de l'Espace Numérique de Travail et du logiciel de gestion de flotte des tablettes
- 35 000 € pour le renouvellement des licences Educ-Horus acquises.

PROGRAMME 346 – EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Ce programme permet d'une part de participer au fonctionnement de services ou organismes liés à l'enseignement et à la réussite scolaire et d'autre part de financer des actions d'éducation artistique en collèges.

Il vous est proposé pour ce programme, au total, l'inscription d'un crédit de 232 000 € en dépenses de fonctionnement.

346-1 Réseau Canopé

Créé en 2002, le Centre Départemental de Documentation Pédagogique (C.D.D.P.) a vu son statut évoluer vers un établissement public national, prenant le nom de Réseau Canopé. Il continue d'exercer à la fois une mission de centre de ressources et une mission d'accompagnement des projets scolaires et de formation des enseignants. Cette institution bénéficie chaque année d'une aide dans le cadre d'une convention de partenariat et s'efforce de développer depuis sa création des actions ciblées répondant à des priorités ou besoins identifiés par le département en lien direct avec ses compétences.

Pour l'année 2016, le Réseau Canopé continuera à être associé à l'expérimentation initiée sur le sud-est lunévillois en matière de parcours d'éducation artistique et culturelle, à la continuité des actions liées au centenaire ainsi qu'à une réflexion visant à déployer des actions pédagogiques supports à l'apprentissage de la langue allemande.

Dans cette perspective, je vous propose d'inscrire un crédit prévisionnel de 20 000 € en fonctionnement.

346.2 Collège au cinéma

Le Conseil départemental poursuit pour la dix-septième année l'opération "collège au cinéma". 41 établissements publics et privés représentant 13 774 places de cinéma ont participé à l'opération pour l'année scolaire 2014-2015, soit des chiffres stables par rapport aux années précédentes.

A noter pour l'année scolaire 2015/2016, une majoration importante du nombre d'élèves inscrits.

Le Conseil départemental prend en charge à 50 % le prix des entrées au cinéma pour les collégiens (soit 1,25 € par élève et par film) ainsi que le coût des transports.

Je vous propose d'inscrire un crédit de 65 000 € à cet effet.

346.3 Education artistique

Le département conforte son engagement dans **l'éducation artistique** par la mise en place de **6 résidences d'artistes** et d'une **nouvelle résidence d'architectes** pour l'année scolaire 2015/2016 ainsi que par le soutien à différents projets éducatifs (création d'orchestres à l'école, expérimentation éducation sud-est lunévillois.).

Je vous propose d'inscrire dans cette perspective un crédit de 147 000 €

PROGRAMME 347 - PLAN COLLEGES NOUVELLES GENERATIONS RESTRUCTURATIONS LOURDES

L'année 2015 a vu, suite à l'appel d'offres de travaux, l'engagement du chantier de restructuration lourde du collège P. Brossolette de Réhon.

Les études propres aux opérations de restructuration du collège A. Camus de Jarville-La-Malgrange, du collège Croix de Metz de Toul et J. Callot de Neuves Maisons ont par ailleurs été poursuivies.

Enfin, suite au concours d'architecture, une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée pour réaliser l'opération de restructuration du collège de Vézelize.

L'objectif établi pour 2016 portera sur les points suivants :

- la poursuite de l'opération de restructuration lourde du collège de Réhon, avec la livraison de la première phase de l'opération durant l'été 2016 et l'engagement de la seconde phase du projet,
- La finalisation des études de maîtrise d'œuvre relative au collège A. Camus de Jarville-La-Malgrange et l'appel d'offres de travaux,
- La réalisation des études liées au projet de restructuration du collège de Vézelize.
- la finalisation des études de programmation et désignation des maîtres d'œuvre pour le collège de Toul Croix de Metz.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces différentes opérations, je vous propose l'inscription de 3 750 000 € de crédits au titre de l'exercice 2016, répartis en 3 734 000 € en section d'investissement et 16 000 € de crédits en section de fonctionnement.

PROGRAMME 348 - PLAN COLLEGES NOUVELLES GENERATIONS – RESTRUCTURATIONS PARTIELLES

Au cours de l'année 2015 ont pu être menées ou engagées un certain nombre de travaux portant sur des restructurations partielles d'établissements, sur des travaux d'amélioration thermique, ainsi que l'engagement d'études de maîtrise d'œuvre sur diverses opérations.

Il peut ainsi être noté l'engagement de l'important chantier de restructuration du collège de Blainville-sur-l'eau et la construction de la nouvelle demi-pension du collège de Cirey-sur-Vezouze livrée en septembre 2015.

Par ailleurs, des travaux d'amélioration thermique (remplacement d'installations de chauffage, isolation de toiture) ont pu être réalisés aux collèges de Champigneulle, Laxou V. Prouvé, Dommartemont, Frouard et Toul Amiral de Rigny.

Enfin, après désignation des maîtres d'œuvre, les études ont été engagées pour les opérations de restructuration partielles des collèges de Longuyon, Baccarat, Dombasle Embanie et Thiaucourt.

Concernant l'opération de reconstruction de la demi-pension de Bayon, une équipe lauréate a été désignée, et les études engagées.

La poursuite de certaines de ces opérations, ainsi que l'engagement d'autres dossiers prévus dans le programme conduisent à une demande d'inscription budgétaire de 7 272 000 € décomposés en 7 261 000 € en section d'investissement et 11 000 € en section de fonctionnement, afin d'assurer notamment les opérations suivantes :

- poursuite du chantier de restructuration du collège de Blainville-sur-l'eau
- réalisation des études pour la construction d'une nouvelle demi-pension au collège de Bayon,
- restructuration du sous-sol de la demi-pension du collège de Liverdun (locaux agents, réserves),
- finalisation des études de maîtrise d'œuvre et après appel d'offres de travaux, lancement de certaines opérations au cours du 2^{ème} semestre 2016,
- engagement des études portant sur la restructuration partielle du collège d'Einville au Jard.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 16 Mars 2016** est ouverte à 14 H 42, sous la présidence de Mme Valérie BEAUSERT-LEICK.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de MM. BLANCHOT Patrick, HARMAND Alde, KLEIN Mathieu et Mme PAILLARD Catherine, qui avaient donné respectivement délégation de vote à Mmes MAYEUX Sophie, PILOT Michèle, BILLOT Véronique et LASSUS Anne.

DELIBERATION

RAPPORT N° 18 - 4 - MISSION EDUCATION - 46 - COLLEGES ET VIE SCOLAIRE

M. CAPS, rapporteur
 Le conseil départemental,
 Vu le Rapport N° 18 soumis à son examen.
 Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget définitif 2016

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		<i>En €</i>	
Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Collèges et vie scolaire	18 726 900	18 304 300
Programme	P341 - 341 Développement du patrimoine scolaire	80 000	46 830
	P342 - 342 Entretien maintenance collèges	410 000	410 000
	P343 - 343 Dotations pour travaux urgents et gestion des sinistres	220 000	295 000
	P344 - 344 Moyens de fonctionnement et d'équipement des collèges	17 466 900	16 995 500
	P345 - 345 Le plan collèges au futur	265 000	298 000
	P346 - 346 Education artistique et culturelle	255 000	232 000
	P347 - 347 Plan collèges nouvelles générations - Restructurations lourdes	30 000	16 000
	P348 - 348 Plan collèges nouvelles générations - Restructurations partielles	0	11 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	818 500	824 330
65	Autres charges de gestion courante	17 908 400	17 480 000
TOTAL		18 726 900	18 304 330

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Collèges et vie scolaire	29 005 000	39 060 000
Programme	P341 - 341 Développement du patrimoine scolaire	11 879 000	21 888 000
	P342 - 342 Entretien maintenance collèges	2 400 000	2 200 200
	P343 - 343 Dotations pour travaux urgents et gestion des sinistres	1 405 400	2 547 000
	P344 - 344 Moyens de fonctionnement et d'équipement des collèges	780 000	760 000
	P345 - 345 Le plan collèges au futur	830 600	670 000
	P346 - 346 Education artistique et culturelle	10 000	0
	P347 - 347 Plan collèges nouvelles générations - Restructurations lourdes	3 300 000	3 734 000
	P348 - 348 Plan collèges nouvelles générations - Restructurations partielles	8 400 000	7 261 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
20	Immobilisations incorporelles	3 161 895	2 609 500
204	Subventions d'équipement versées	2 185 400	3 297 000
21	Immobilisations corporelles	10 758 705	9 661 500
23	Immobilisations en cours	12 899 000	23 492 000
TOTAL		29 005 000	39 060 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Collèges et vie scolaire	6 817 866	6 917 228
Programme	P344 - 344 Moyens de fonctionnement et d'équipement des collèges	6 817 866	6 917 228

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
74	Dotations, subventions et participations	6 817 866	6 917 228
TOTAL		6 817 866	6 917 228

RECETTES D'INVESTISSEMENT*En €*

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Collèges et vie scolaire	100 000	70 300
Programme	P341 – 341 Développement du patrimoine scolaire	100 000	0
	P345 - 345 Le plan collèges au futur	0	70 300

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
13	Subventions d'investissement	100 000	70 300
TOTAL		100 000	70 300

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 21 MARS 2016
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,



Mathieu KLEIN